

## Compte-rendu de l'atelier N°5

# Le premier degré : y entrer, c'est bien. Y réussir, c'est mieux.<sup>1</sup>

<b>Intervenants :</b>	<p><b>Marc Mager</b> est directeur du Degré d'observation autonome (DOA) de l'Institut de la Providence à Herve. Il présente la philosophie qui sous-tend l'organisation de ce degré : un vrai degré d'observation avec une politique d'orientation positive dans une structure scolaire proposant une offre dans les quatre formes d'enseignement aux deuxième et troisième degrés.</p> <p><b>Jean-Marie Demoustier</b> a été directeur d'école secondaire et responsable de la Cellule pédagogique (FESeC). Actuellement, il est formateur dans le cadre de la formation des directions et membre d'un PO. À travers ses diverses fonctions, il a particulièrement travaillé la question de l'éducation à l'orientation en articulation avec l'évaluation.</p>
<b>Animatrice :</b>	<b>Joëlle Bertin</b>
<b>Secrétaire :</b>	<b>Daniel Raucent</b>

## 1. Introduction

- Rappel du contexte général
- Témoignage : Collège-Providence à Herve (C.P.H.)

### 1.1. Témoignage

Avant 1983, trois écoles différentes (Collège Marie-Thérèse, Institut de la Providence et l'Institut d'enseignement technique) avec trois PO différents étaient implantées à Herve. Suite aux difficultés rencontrées par l'une d'entre elle (notamment la chute de fréquentation) et à la concertation entre les différents Pouvoirs Organisateurs, il a été décidé de mettre en œuvre une profonde restructuration : fusion des PO et création du Centre d'Enseignement Secondaire Catholique de Herve avec la création d'un Degré d'observation autonome (DOA).

---

<sup>1</sup> Ce compte-rendu est un résumé des interventions et débats de l'atelier réalisé par la ou le secrétaire. Afin de permettre une diffusion rapide, il n'a pas été possible de demander aux intervenants de valider ce texte. Si, malgré le soin apporté à ce travail, des propos avaient été mal retranscrits, merci de nous en excuser. Dans la mesure où ils nous ont été communiqués, les supports de présentation ou les textes des intervenants sont également publiés pour compléter ce compte-rendu.

Les propos n'engagent pas le SeGEC.

Le Service d'étude du SeGEC

Le Centre d'Enseignement Secondaire Catholique de Herve se compose donc de trois entités autonomes :

- le Collège-Providence de Herve (C.P.H.) école du 1er degré (1re et 2e années)(DOA).
- le Collège Royal Marie Thérèse (C.R.M.T.)
- et l'Institut de la Providence (I.P.H.)
- Tous les élèves passent obligatoirement par le C.P.H.
- À partir de la 3e année, ils ont le choix entre l'enseignement général au C.R.M.T. et l'enseignement technique ou professionnel à l'I.P.H. Ces 3 écoles travaillent dans la continuité et l'unité.

Cette réforme a permis aux trois écoles d'accroître fortement leur population (1983 : 1680 élèves ; 2010 : 2750 dont 950 en DOA ; 480 en 1re cette année).

#### Quelles sont les raisons de ce succès ?

- Herve est une région rurale verte dotée de moyens de transport en commun performants ;
- La structure des trois écoles convient bien au public
- La mixité sociale voulue par le PO est acceptée par les parents, les professeurs et les élèves
- Le travail en équipe de la direction permet le partage des compétences et des tâches
- Climat de confiance et de respect mutuel entre les différents acteurs (professeurs des différentes entités et niveaux, PO- direction, élèves des différentes sections)
- Absence de concurrence entre les différentes écoles et de hiérarchisation entre les sections

#### Problème de la remédiation

2 classes spécifiques (1<sup>er</sup> S) sont mises en places :

1. Projet : Comblent les lacunes de première
2. Qualifiante : Classes pour les élèves qui ont un projet de métier (maçon...). Dans certains cas, ces élèves peuvent passer en 3P ou 3 TQ.

#### Conclusions

À l'issue de la présentation de l'expérience de Herve, l'ensemble des participants à l'atelier reconnaît les avantages d'une telle pratique. Ils sont unanimement enthousiastes, mais reconnaissent également la nécessité :

- d'un débat plus large sur ce thème de la création d'un DOA
- d'incitants ministériels (aides temporaires...)

## 1.2. Questions

*Est-ce que d'un point de vue strictement légal l'école ne contourne-t-elle pas le décret lorsqu'elle accorde le C14 (Certificat d'enseignement secondaire du premier degré) à des élèves qui n'ont pas strictement acquis toutes les compétences ?*

L'octroi du C14 n'est pas systématique au terme de la 1re S Qualifiante. C'est le résultat d'une réflexion en conseil de classe sur le projet de l'élève. De plus, l'école prend peu de risques puisque l'élève poursuit, en principe, dans une entité de l'école.

L'orientation d'un élève plutôt que d'être restrictive devrait être formulée en des termes positifs. Au lieu de dire « *Tu ne peux plus continuer en général...* », il est préférable de dire « *Tu peux continuer en technique...* »

*Question : Les structures obligent les écoles à orienter les élèves dès l'âge de 14 ans. N'est-ce pas trop tôt ?*

Peut-être ! Mais est-il nécessaire d'imposer à certains élèves des cours généraux dont ils ne comprennent pas toujours le « sens » et la nécessité alors qu'ils ont un projet de métier bien déterminé ? À cet égard, il conviendrait peut-être plutôt de revoir la grille de la 2C.

*Observations :*

Les écoles de régendat observent attentivement ce qui se passe dans ces DOA et sont très intéressées aux partages d'informations sur ces nouvelles pratiques.

Il est fait observer également la nécessité d'inciter les enseignants à s'ouvrir et partager de nouvelles pédagogies. N'ayons pas peur d'ouvrir les « fenêtres ».